



DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°044/2026 – 7 10 finances

Objet : Régie évènements culturels et sportifs – Adjonction du produit de la vente du livre relatant l'histoire de St Laurent des Arbres

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 010/2026 en date du 2 avril 2026 et notamment son article 7° autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la délibération n°75/2010 du 12 juillet 2010 portant acquisition de livres relatant l'histoire de St Laurent et fixant le prix de vente unitaire à 21 € ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à la régie évènements culturels et sportifs le produit de la vente du livre relatant l'histoire de St Laurent des Arbres ;

DECIDE

Article 1 : D'ajouter à la régie événement culturels et sportifs le produit de la vente du livre relatant l'histoire de St Laurent des Arbres ;

Article 2 : De fixer le prix de vente du livre à 15 € l'unité.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 20 juillet 2026.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL